

**Durée**

1 matinée à distance (3,5 h)

Tarif

240 € HT

Effectif

10-15 participants

Intervenants

Pierre Lafitte

Dates

27 mars 2026

22 mai

10 juillet

16 octobre

11 décembre

Horaires

9h30 à 13h

N° d'agrément

11753874875

Pour accéder au catalogue,
scannez ce QR code



METTRE EN PLACE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE DANS SA STRUCTURE

AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

À partir de septembre 2026, la facturation électronique devient obligatoire en réception et se généralisera progressivement en émission en fonction de la taille de l'entreprise.

Cette réforme représente un changement majeur pour toutes les entreprises. Au-delà d'une obligation légale, c'est une opportunité de moderniser vos processus, de gagner en efficacité et de sécuriser vos échanges.

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les enjeux de la facturation électronique.
- ✓ Identifier les impacts pratiques et techniques.
- ✓ Se préparer concrètement et structurer son projet en interne.

PRÉREQUIS

- ✓ Être "concerné" par la facturation

PUBLIC

- ✓ Comptables, administrateurs, dirigeants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant éléments techniques et apports réglementaires.

PLAN DE FORMATION

Comprendre la réforme de la facturation électronique

- ✓ Comprendre la réforme et ses modalités
- ✓ Les textes de référence et les nouvelles obligations légales
- ✓ Le calendrier officiel et les dates clés
- ✓ Les différents acteurs et leurs rôles

Identifier les impacts pratiques et techniques

- ✓ Comprendre le cycle de vie d'une facture électronique
- ✓ Maîtriser les principes du e-reporting et des données de paiement
- ✓ Comprendre les formats obligatoires
- ✓ Sélectionner l'éditeur
- ✓ S'aider d'une matrice de choix pour orienter votre stratégie

Se préparer concrètement et structurer son projet en interne

- ✓ Structurer son projet de mise en conformité
- ✓ Analyser vos processus et cartographier vos flux
- ✓ Choisir la solution la plus adaptée
- ✓ Vérifier et fiabiliser vos données internes
- ✓ Comprendre les nouvelles obligations de contrôle des factures
- ✓ S'assurer de pouvoir transmettre toutes les données à l'administration fiscale
- ✓ Mettre à jour ces processus internes

MOYENS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation : questions/ réponses ;
- Après la formation : évaluation à chaud

4, rue d'Enghien
75010 Paris

T 01 53 34 25 25

M formation@ghs.fr

www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM